

PREMIER
PROBLÈME ÉCONOMIQUE.

AVIS DE L'ÉDITEUR¹.

Les trois morceaux qui terminent ce Recueil, dont ils forment la seconde partie, n'ajoutent rien au corps de l'ouvrage qui se trouve complet dans la première. Mais ils peuvent contribuer beaucoup à débrouiller le chaos des opinions vulgaires, et à exercer l'esprit de ceux qui, n'ayant pas étudié à fond toutes les parties de la science économique, en conçoivent néanmoins l'importance, et veulent y consacrer leurs travaux.

Plus on approfondit cette étude immense qui embrasse tout ce qui peut multiplier ou détruire les richesses, étendre ou diminuer le bonheur du genre humain, et plus on y rencontre de cas problématiques à résoudre par le calcul. Il ne suffit pas alors de savoir calculer en général et de posséder même la formule du *Tableau économique* ; il faut encore être fort attentif à la manière de poser son problème et d'en rassembler les *données*. Car sans l'attention la plus scrupuleuse aux *données* qu'on adopte, et sans la recherche sévère de toutes les autres *données* qui sont ou peuvent être inséparablement liées aux premières, on ne parviendra jamais, avec tous les calculs possibles, qu'à de faux résultats qui pourraient être des guides très dangereux dans la pratique. Cela vient de ce que les formules arithmétiques ne sont que des moyens de soulager l'esprit en enregistrant à mesure une *série* de conséquences trop multipliées, pour que la seule réflexion puisse en suivre la marche jusqu'à la dernière, sans le secours de l'enregistrement. Ces formules sont d'excellents instruments pour déduire avec exactitude et facilité les résultats de conditions données ; mais, semblables à l'alambic, elles ne rendent rien qu'en raison de ce qu'on leur confie ; et c'est l'art de découvrir les *données*, d'en saisir les rapports, de les rassembler dans l'ordre régulier que nous indique la nature, qui constituera toujours la véritable science de l'arithmétique politique, science sublime dont les principes ne dépendent que de leur propre évidence, qui assure celle de leurs conséquences par la fidélité de la déduction.

Afin d'offrir un exemple de la marche qu'on doit suivre dans la solution de questions économiques d'autant plus embarrassantes qu'elles sont entrelacées, si l'on

¹ Cet avis est de Dupont de Nemours. — Voyez celui qui précède cette nouvelle édition.

peut ainsi dire , les unes dans les autres , mais qui n'en sont que plus importantes à examiner et à développer pour qui veut connaître avec évidence les vérités immuables de l'ordre physique le plus avantageux aux hommes réunis en société, l'auteur du *Tableau économique* a choisi pour objet le prix des productions , parce que c'est autant par le prix des productions que par leur quantité, qu'on peut juger de la masse des richesses annuelles que fait naître l'agriculture ; car l'abondance des productions ne suffit pas pour constituer la prospérité des nations ¹ ; et de là vient le proverbe : *le prix fait tout*. L'examen des effets de l'augmentation du prix des productions présente une question déjà très compliquée par elle-même, et il semble que l'auteur a cherché à la compliquer encore davantage par le concours des circonstances dans lesquelles il l'a supposée, afin de rendre l'exemple d'une utilité plus étendue. Peut-être encore, après avoir détaillé dans l'analyse du *Tableau économique* l'hypothèse d'un royaume dans l'état de prospérité, l'auteur aura-t-il cru qu'il n'était pas inutile de peindre dans son problème le même royaume dans un état plus approchant de la réalité actuelle, et tel que sont aujourd'hui plusieurs empires de l'Europe.

Les deux dialogues suivants ont un autre but, c'est celui de réfuter une multitude d'objections que des préjugés, enracinés depuis trop longtemps, opposent encore aux principes mêmes du *Tableau économique*. Nous nous réservons à entrer dans de plus grands détails au sujet de ces préjugés qui ont engagé l'auteur à les résumer et à les discuter en forme d'entretiens, lorsque nous en serons à cette partie de notre Recueil.

¹ Voyez la maxime XVIII, page 98.

PREMIER
PROBLÈME ÉCONOMIQUE.

QUESTION.

On demande si le profit qu'une nation tire de l'augmentation du prix des productions de son territoire surpasse le désavantage de l'augmentation des dépenses causées par le renchérissement des productions ? car il semble qu'une augmentation de prix qui nous procurerait dans nos ventes un gain que nous perdriions dans nos achats, ne nous laisserait aucun bénéfice.

RÉPONSE.

Cette question peut se rapporter à plusieurs cas différents et difficiles à démêler. La diversité des données y doit produire la différence des résultats ; il faut donc commencer par établir ces données et par fixer un cas.

Nous en allons prendre un très compliqué qui pourra rendre plus sensible l'application du calcul et des règles du Tableau économique, et jeter du jour sur plusieurs questions relatives à la question proposée.

Exemple.

Si 1950 millions d'avances annuelles, de la classe productive d'une nation, ne rapportaient que 400 millions de revenu, parce qu'il y aurait des charges indirectes qui retomberaient pour 450 millions sur la classe productive, et parce que l'agriculture serait fort dégradée faute d'avances primitives suffisantes pour l'exploitation d'une bonne culture ; la reproduction totale annuelle considérée dans son état actuel, sans égard aux progrès successifs du dépérissement, ne serait alors que de 3 milliards 100 millions.

Les 450 millions de charges indirectes seraient une imposition sur la dépense annuelle du travail de la culture, qui ferait monter cette dépense à 1950 millions. Ainsi, pour savoir au vrai quelle serait réellement la dépense annuelle du travail de la culture, il faudrait soustraire de la somme de 1950 millions celle de 450 millions de charges indirectes. Alors les 1950 millions se trouveraient réduits à 1500, qui seraient le fonds réel des avances annuelles de la classe productive.

Les intérêts des avances primitives et annuelles de cette classe, étant

égaux à la moitié des avances annuelles, seraient de 750 millions¹.

S'il arrivait alors que, par une pleine liberté et immunité de commerce extérieur admises dans la vente des productions du territoire, le prix de ces productions augmentassent d'un sixième en sus, quel serait l'effet de cette augmentation de prix ?

Opération.

Il y a, pour évaluer cet effet, beaucoup de choses à considérer.

Premier objet à considérer.

Le renchérissement, dont on parle, ne produirait son effet que sur les productions qui entrent dans le commerce : il faut donc soustraire, du calcul de l'augmentation des prix, la partie de la reproduction totale qui n'entre pas dans le commerce. Telle est en effet une partie des avances annuelles de la culture.

Des 1500 millions à quoi se réduisent dans l'hypothèse donnée les avances annuelles de la classe productive, abstraction faite des 450 millions de charges indirectes qu'elles ont à supporter, il y en a environ la moitié, ou 750 millions, qui se consomme immédiatement et en nature chez les cultivateurs. On ne peut donc imputer à cette moitié, qui n'est pas commercable, ni l'augmentation des prix, ni l'augmentation des dépenses causée par le renchérissement. Ainsi elle ne doit pas entrer dans le calcul du changement de prix dont il s'agit ici, puisqu'elle n'entre pas dans le commerce, et que la consommation qui en est faite constamment chez les cultivateurs n'augmente ni ne diminue, dans les changements du prix, les frais d'exploitation de la culture.

¹ Les avances annuelles augmentent au préjudice du produit, à proportion que les avances primitives diminuent, parce qu'on y supplée autant qu'on le peut par des travaux fort dispendieux aux dépens de la reproduction annuelle, qui en fait les frais faute d'avances primitives suffisantes, par lesquelles on peut exécuter annuellement avec le moins de frais possible la culture la plus fructueuse. Les intérêts de ces avances primitives diminuent à proportion que ces avances elles-mêmes dépérissent. Ordinairement même ce dépérissement arrive, parce que les fermiers n'en retirent pas les intérêts nécessaires pour les entretenir. Ainsi, en pareil cas, on ne devrait pas faire entrer complètement les intérêts en compte dans le calcul de la reproduction totale annuelle. On ne s'est point arrêté à cette observation, parce que cela n'a pas paru nécessaire à la solution du problème qui revient toujours à l'état de la base d'une reproduction quelconque ; et parce que cela aurait augmenté la complication du calcul, et varié beaucoup l'ordre du Tableau qui n'est pas encore connu assez familièrement pour que l'esprit des lecteurs puisse se prêter avec connaissance aux grandes variations qu'il présenterait. Mais on a dû au moins avertir de se tenir en garde sur la totalité réelle de la reproduction, qui n'a pas été discutée relativement à l'observation dont il s'agit dans cette note.

Il faut donc diminuer, sur la reproduction totale de 3 milliards 100 millions, les 750 millions formant la valeur des consommations directes de la classe productive. Il restera 2 milliards 350 millions pour la valeur des productions qui entrent dans le commerce, et dont le prix sera, par l'hypothèse, accru d'un sixième en sus, ou de 470 millions. La reproduction totale, qui ne valait auparavant que 3 milliards 100 millions, vaudra donc 3 milliards 570 millions par le premier effet du renchérissement.

Pour connaître quelle est, dans cette augmentation de valeur de la reproduction totale, celle du revenu à partager entre le souverain, les propriétaires des terres et les décimateurs, il faut soustraire de la reproduction totale les reprises des cultivateurs.

Comme nous l'avons remarqué plus haut, il y a une partie de ces reprises qui participe au renchérissement des prix et des dépenses, et l'autre qui n'y participe pas.

La portion de ces reprises qui participe au renchérissement contient, 1° la moitié des avances annuelles de la classe productive; les fermiers étant obligés de vendre les productions qui forment cette moitié de leurs avances pour fournir au paiement des salaires qu'ils donnent à leurs domestiques et aux autres ouvriers de la culture; 2° les intérêts des avances de leur établissement que les entrepreneurs de culture dépensent annuellement, comme on l'a vu dans l'analyse du Tableau économique.

La portion des reprises, à laquelle le renchérissement n'apporte aucun changement, renferme 1° la moitié des avances annuelles de la classe productive, qui est consommée immédiatement et en nature par les cultivateurs, comme nous l'avons remarqué; 2° les charges indirectes montant à 450 millions, qui restent pareillement *in statu quo*, parce qu'elles ne consistent pas en productions, et qu'il s'agit d'une augmentation du prix des productions procurée par le rétablissement de la liberté du commerce.

Les reprises des cultivateurs seront donc composées :

1° De leurs avances annuelles.		
SAVOIR	{ Une moitié consommée en nature, et qui n'a pas renchéri,	} 1650 millions.
	{ ci. 750	
	{ Une moitié qui se commerce, et qui a renchéri d'un	}
	{ sixième en sus, ce qui la porte à. 900	
2° De leurs intérêts qui participent au renchérissement pour un sixième en sus de ce qu'ils étaient, ce qui les fait monter à.		900
3° Des 450 millions de charges indirectes qui ne participent point à l'augmentation des prix, comme les productions commercables, et qui restent par conséquent dans le compte des reprises du cultivateur, pour.		450
TOTAL général des reprises des cultivateurs.		<u>3 milliards.</u>

Ces reprises, ôtées de la reproduction totale de 5 milliards 570 millions, il reste 570 millions pour le revenu à partager entre les propriétaires des terres, le souverain et les décimateurs, qui n'avaient, avant le renchérissement, qu'un revenu de 400 millions.

L'accroissement de leur revenu est donc déjà, et à ne considérer que cet objet, de 170 millions.

Second objet à considérer.

Il est prouvé que la liberté du commerce extérieur, en même temps qu'elle renchérit les productions du pays, leur assure un prix beaucoup moins variable qu'il ne serait sans cette liberté de commerce.

On a calculé que l'établissement de cette plus grande égalité entre le prix de la vente de la première main, et celui du dernier achat, c'est-à-dire de l'achat fait par le consommateur, cause aux vendeurs de la première main un profit de plus d'un dixième sans porter aucun préjudice à l'acheteur-consommateur¹.

Ce dixième d'accroissement de profit pour les vendeurs de la première main, ne portera, par les raisons que nous avons alléguées ci-dessus, que sur les productions qui entrent dans le commerce et dont la valeur vénale se montait, avant le renchérissement, à 2 milliards 350 millions; mais le dixième en sus de ces 2 milliards 350 millions forme à la vente de la première main un accroissement de 235 millions, qui, joint à celui de 170 millions, produit, comme on l'a vu ci-devant, par un sixième d'augmentation du prix des 2 milliards 350 millions de productions commerciables, forment ensemble un accroissement total de 405 millions en addition des revenus; car on a défalqué ci-devant tout l'accroissement qui doit entrer en compte dans les reprises des cultivateurs.

Cette addition de revenu, ajoutée aux 400 millions de revenu qu'il y avait avant l'augmentation des prix procurée par le rétablissement de la liberté et de l'immunité du commerce; cette addition, dis-je, ferait monter le revenu de 400 à 805 millions.

DISTRIBUTION DE L'ACCROISSEMENT DU REVENU.

On va représenter dans un tableau l'ordre de la distribution entre la classe productive et la classe stérile, et les résultats de cette distribution. On négligera 5 millions de revenu dans ce tableau, tant pour ne pas em-

¹ Voyez l'*Encyclopédie* au mot *Grains*; le *Traité de l'amélioration des terres*, par M. Patullo; celui de *l'exportation et de l'importation des grains*, par M. Dupont; et les *Éphémérides du citoyen*, année 1766, tome VI, pages 53 et suiv.

barrasser le lecteur par des fractions, que pour rester plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION.

	AVANCES annuelles de la classe productive.	REVENU.	AVANCES de la classe stérile.
	2,100 millions au lieu de 1980.	.800 millions. au lieu de 400.	630 millions au lieu de 478.
	400 millions au lieu de 200.		400 millions au lieu de 200.
Sommes qui servent à payer le revenu et les intérêts des avances primitives.	630 millions au lieu de 478.		
	630 millions au lieu de 478.		.900 millions au lieu de 780.
			Total, 1,500 millions au lieu de 980.
			La moitié est reprise pour les avances ; l'accroît est, pour la subs- sistance de cette classe, de 178 mil- lions.
Dépenses des avances annuelles.	2,100 millions (au lieu de 1980.		
	Total. 3,800 millions au lieu de 3100.		

La distribution qu'on vient de peindre ¹ n'est encore que celle des sommes augmentées par l'accroissement des prix, et ne suffit pas pour faire connaître les effets du renchérissement des dépenses des acheteurs-consommateurs, inséparables de l'augmentation des prix des productions. Elle indique seulement les voies qui conduisent à cette connaissance.

¹ On n'a pas marqué dans ce tableau l'ordre de la distribution de la dépense des 450 millions de charges indirectes ; cette partie de distribution aurait exigé des détails et des développements particuliers sur lesquels on n'a pas jugé à propos de s'étendre pour ne pas fatiguer l'attention des lecteurs peu au fait de ces matières, par la multiplicité des objets. On s'est fixé au résultat, qui est que la somme des 450 millions revient à la classe productive à laquelle elle doit rester annexée, au préjudice du revenu ; aussi la dépense de cette somme se fait-elle à peu près dans le même ordre que celle du revenu.

Ainsi, on peut facilement se former une idée de la circulation de cette dépense entre la classe stérile et la classe productive en la joignant au revenu, au lieu de la tenir attachée aux avances annuelles de la classe productive. Dans cette supposition, elle ferait monter la somme du revenu à 1280 millions, dont la distribution de la

Dernière question à résoudre.

Il reste donc à déterminer quelle serait, dans le cas donné, l'augmentation du bénéfice que l'on trouverait dans la dépense d'un accroît de 400 millions de revenu, procuré par l'augmentation des prix des productions du territoire, laquelle serait due au rétablissement de l'ordre régulier du commerce, de sa liberté et de son immunité.

SOLUTION PRÉCISE,

ou calcul des effets réels du renchérissement dans le cas donné.

Avant l'augmentation des prix, la valeur vénale de la totalité de la reproduction annuelle était de 3 milliards 100 millions de livres ; ainsi la masse de cette reproduction pouvait être alors supposée de 3 milliards 100 millions de mesures valant une livre chacune.

Ces 3 milliards 100 millions de mesures se partageaient entre les différentes classes de consommateurs, à raison de la part que chacun avait dans les 3 milliards 100 millions de livres. Il s'agit de savoir à présent combien chaque classe pourra se procurer de mesures, depuis le sixième d'augmentation de prix qui a porté à 1 livre 4 sols la valeur de toutes celles qui entrent dans le commerce.

Dans l'examen de cette distribution de mesures, relativement aux livres qui doivent les payer, nous réunirons les ventes que fait la classe productive, et celles que fait la classe stérile, parce que les achats que l'on fait à la classe stérile sont des productions converties en ouvrages ou en dépense par cette classe même ; de sorte que tout ce qui est acheté à la classe stérile doit être regardé comme un achat de productions fait à la classe productive ou, si l'on veut, comme une revente de ces mêmes productions faite par la classe stérile qui se fait rembourser de ses matières premières et payer les dépenses qu'elle fait, en achats de productions pour sa subsistance, à la classe productive.

dépense se ferait comme elle est représentée dans le tableau ; c'est-à-dire moitié à la classe productive, et moitié à la classe stérile, qui la redépenserait en achats de productions à la classe productive, ce qui compléterait la somme que celle-ci aurait à payer au revenu, à raison de ce qu'elle paye en charges indirectes qui augmentent ses dépenses et ses reprises de 450 millions.

Toute la différence qui se trouverait alors entre les deux classes serait une dépense de 225 millions de plus à la classe stérile, qui n'apporterait aucun changement dans la totalité de la reproduction annuelle et successive. Il est donc aisé de se former une idée complète de toute la circulation des dépenses dans le cas dont il s'agit, et de conserver aussi l'idée de l'arrangement actuel, où les 450 millions de charges indirectes doivent rester dans la réalité annexés aux avances annuelles de la classe productive, qui fait elle-même les avances de ces charges indirectes.

La classe productive achète donc, ou est censée acheter pour ses reprises, chez elle-même et chez la classe stérile, 2,250 millions de mesures :

SAVOIR :
 A la classe productive. 1,500 millions. } 2,250 millions
 A la classe stérile. 750 } de mesures qui
 ne coûtent que 2,250 millions de livres, attendu qu'il n'y a que 1,500 millions de mesures qui participent au renchérissement, et valent 1 livre 4 sols pièce, ou 1,800 millions au total, et qu'il y a 750 millions de mesures qui n'entrent point dans le commerce, et que la classe productive consomme sur elle-même, de sorte qu'on ne peut leur supposer aucun accroissement de prix, et qu'elles sont censées rester comme auparavant à 1 livre la mesure, et valoir seulement 710 millions de livres¹.

La classe productive achète donc, comme nous venons de le dire, millions millions de de pour ses reprises, chez elle-même et chez la classe stérile, 2,250 mesures. de livres. millions de mesures pour 2,250 millions de livres, ci 2,250 2,250
 Le fisc achète, pour les 450 millions de charges indirectes qu'il dépense, 575 millions de mesures² ;

SAVOIR :
 A la classe productive. 488 millions. } 575 450
 A la classe stérile. 187 }

On peut évaluer que le commerce étranger est d'environ un sixième du produit total, ou de 500 millions de mesures que l'étranger payait avant le renchérissement, moyennant 500 millions de mesures de ses productions; et que, depuis le renchérissement, il ne pourra plus payer qu'avec 560 millions de ses mesures³, parce que, dans l'hypothèse, les productions étrangères ne sont pas renchéries par l'augmentation du prix des productions nationales, lesquelles n'ont renchéri d'un sixième que parce qu'elles étaient précédemment privées, par les prohibitions, les gênes et les surcharges du commerce, du prix naturel que leur assure la liberté et l'immunité dans cette partie.

L'étranger continue donc d'acheter 500 millions de mesures de productions du pays;

SAVOIR :
 A la classe productive. 130 } 500
 A la classe stérile. 130 }

Et il les paye au prix courant par 560 millions de mesures de productions étrangères.

TOTAL des achats 2,925
 TOTAL de la dépense. 3,000

¹ On estime toujours la dépense de la classe productive à la classe stérile à un tiers de ses reprises; au lieu que l'on porte la moitié du revenu en dépense à la classe stérile, parce que les propriétaires se livrent beaucoup plus au faste de décoration que les cultivateurs.

² Il faut compter dans la dépense du fisc le paiement des intérêts des emprunts qu'il a faits et qui reste, comme les charges indirectes, dans le même état, parce que tout cela, n'étant point productions, ne participe point au changement du prix des productions. Ainsi, le fisc ne perd rien de ses jouissances de ce côté, et il gagne beaucoup de l'autre par le doublement de son revenu direct, comme on l'a vu plus haut.

³ Il s'agit de la mesure de productions que la nation pouvait obtenir pour 20 sols chez l'étranger ou chez elle-même avant le renchérissement de ses productions.

Ce n'est pas que la même mesure des mêmes productions ne valût 24 sols chez l'étranger dans le temps qu'elle ne valait que 20 sols chez la nation, privée de liberté dans son commerce; de sorte que, si l'on eût alors échangé l'une contre l'autre des productions de la même espèce, l'étranger eût alors fourni des mesures d'un sixième plus petites que celles de la nation. Mais le commerce ne se fait point ainsi. Ce sont les productions d'espèce différente que l'on échange, et alors ce n'est pas de l'égalité de mesure, mais de l'égalité de valeur que l'on s'occupe. On a donc cru devoir se fixer ici à cette égalité de valeur, qui suppose les mesures, de productions semblables, d'un sixième plus petites chez l'étranger que chez la nation.

Il ne reste donc à vendre, pour compléter le débit de la reproduction totale, que 175 millions de mesures du pays, qui valent 1 livre 4 sols, ou en total 210 millions de livres. Mais il reste à employer 800 millions de revenu, qui est entre les mains du souverain, des propriétaires des terres et des décimateurs.

Ces propriétaires du revenu achètent les 175 millions de mesures de productions du pays, aux deux autres classes, savoir :

A la classe productive.	88	} 175 mill. qui coûtent 210 mill. de livres sur le pied de 1 liv. 4 s. la mesure.
A la classe stérile.	87	

et les propriétaires ont encore 590 millions de revenu à employer chez l'étranger, avec lesquels ils achèteront, moitié en productions et moitié en ouvrages, 590 millions de mesures : attendu que, comme on l'a vu, les mesures de productions étrangères n'ont pas participé au renchérissement des productions du pays, et sont restées au même prix où elles étaient auparavant; d'où suit que ce renchérissement évite de la perte, ou procure du gain dans le commerce extérieur.

Les propriétaires du revenu auront donc en mesures de productions du pays 175 millions.

En mesures de productions étrangères 590

TOTAL. 765 millions

de mesures, pour 800 millions de revenu.

Avant le renchérissement, ils n'avaient que 400 millions de revenu, avec lesquels ils ne pouvaient se procurer que 400 millions de mesures.

Leurs jouissances sont donc accrues, depuis le renchérissement, de 365 millions de mesures, et il ne s'en faut que de 35 millions, ou d'un peu moins du onzième, que les 400 millions d'accroît du revenu ne soient entièrement un bénéfice pour le souverain, les propriétaires et les décimateurs.

De la somme de 590 millions à employer chez l'étranger, l'étranger lui-même en fournit 360 qu'il a donnés pour le payement des 300 mil-

¹ Si on restreignait ces calculs à l'augmentation de 1/6 sur le prix des grains seulement, dont la valeur ne forme qu'environ les deux cinquièmes de la valeur totale de la reproduction annuelle du territoire, les résultats se réduiraient en proportion : le revenu ne se trouverait augmenté que de 160 millions au lieu de 400 dont il augmente dans le cas où l'augmentation d'un sixième des prix s'étend sur la totalité des productions. De ces 160 millions de bénéfice sur les prix des grains, il n'y en aurait que 68 qui résulteraient de l'exportation, ce qui la supposerait de 3 ou 4 millions de septiers de grains de toute espèces. Le surplus résulterait du rétablissement de l'égalité constante des prix remis au niveau de ceux qui ont cours entre les nations commerçantes, et qui varient peu, surtout à l'égard des grains, dans le cas d'une pleine liberté de commerce et de concurrence.

lions de mesures de productions du pays qu'il a achetées ; le bénéfice sur l'égalité des prix donne les 230 autres ¹.

Les 230 ou 235 millions de bénéfice sur l'égalité constante des prix sont un véritable accroissement de richesses pour la nation, parce que ce bénéfice ne lui fait supporter aucun renchérissement dans ses dépenses. Elle l'emploie en achats chez l'étranger sans diminuer son pécule, attendu que c'est pour elle un accroissement annuel de richesses qui paye les achats qu'elle fait chez l'étranger ² ; et, lorsque les achats chez l'étranger augmentent d'un côté, le commerce réciproque s'étend presque aussitôt de part et d'autre, car les commerçants savent, aussi bien que les autres hommes, que l'argent ne doit pas séjourner dans leurs mains.

L'accroît de la jouissance de 365 millions de mesures pour les propriétaires du revenu est fourni :

Par les 230 millions de bénéfice sur l'égalité des prix qui ne font supporter aucun renchérissement dans la dépense aux acheteurs-consommateurs du pays ;

Par le bénéfice de 75 millions sur la vente que l'on fait des productions, pour payer les 450 millions de charges indirectes ;

Par le bénéfice de 60 millions sur les retours des 300 millions de mesures que l'on vend à l'étranger, et pour lesquels il en donne 360.

On rapporte au revenu tous les profits qui arrivent de différents côtés, par l'augmentation des prix des productions du territoire ; parce que, de quelque manière que les effets de cette augmentation se partagent par le commerce entre les différentes classes, tout le bénéfice, soustraction faite des profits des commerçants et des dédommagements du renchérissement, vient se réunir au revenu, d'autant que la concurrence, entre les fermiers des biens fonds et entre les agents de la classe stérile, les assujétit tous à soustraire de leurs gains le profit qui doit appartenir au revenu.

¹ Il en donne dans le vrai 235, mais on continue de négliger ici les millions qu'on a déjà négligés dans le tableau de la distribution, qu'on n'a calculée que sur 800 millions de revenu au lieu de 805 que donnait le compte exact.

² Cet accroissement de richesse n'est, il est vrai, qu'une soustraction de la perte qui, dans le cas du défaut de liberté et d'immunité du commerce, est causée par l'inégalité successive des prix à la vente de la première main, dont les prix, étant réduits en année commune, se trouvent de plus d'un dixième plus faibles que la dépense des acheteurs consommateurs. La liberté et l'immunité du commerce dissipent cette inégalité des prix de la vente de première main, et la remettent presque au niveau des achats des acheteurs consommateurs. C'est en ce sens que cette soustraction de perte du côté du vendeur de la première main est pour lui un accroissement de richesses.

Peut-être, dira-t-on, qu'un accroissement de richesses, qui est seulement pour les propriétaires, ne doit pas être regardé comme un accroissement de richesses pour la nation en général.

Nous répondrons : 1° que l'on ne connaît de richesses dans les États que les richesses disponibles¹ ; ce sont elles qui fondent la chose pu-

¹ Toutes les autres richesses annuelles s'appellent *fruits* ; et, quoique ces dernières nourrissent des hommes, on les regarde en quelque manière comme onéreuses, et en général on ne les conserverait pas si elles n'étaient sous la protection de la nature, qui retranche les richesses disponibles à ceux qui ont l'imprudence de retrancher les richesses d'exploitation ; et, malgré cette punition infaillible et rigoureuse, il y a peu de pays assez éclairés pour que la propriété des richesses d'exploitation y soit bien assurée. En Angleterre même où l'on a senti leur importance, où l'on a eu intention qu'elles fussent immunes et où elles ne répondent point de l'impôt territorial, elles sont sans cesse attaquées par une multitude de nouvelles impositions indirectes toujours renaissantes, et par une foule de prohibitions de commerce perpétuellement variées, qui changent à chaque instant, au détriment des fermiers, les données du calcul que ceux-ci ont fait pour se déterminer sur le prix du loyer des terres. Ces désordres exposent les cultivateurs à diminuer fréquemment leurs avances productives, et à sacrifier une partie de leurs richesses d'exploitation pour subvenir aux paiements de baux qu'ils avaient contractés avant l'existence des charges indirectes et imprévues qui accroissent infructueusement leur dépense ou diminuent leur recette. Dans tout pays les fermiers des terres ne sauraient s'engager par un bail, qu'après avoir calculé les dépenses de la culture, les charges de la terre et la valeur commune des récoltes, au moyen de quoi une simple soustraction les met à portée de savoir quelle somme ils peuvent payer annuellement au propriétaire ; leurs conventions, faites d'après ces principes et en connaissance de cause, sont revêtues de formalités authentiques et confiées à la garde de l'autorité tutélaire du gouvernement qui s'en rend le garant, et qui se charge d'obliger les parties contractantes de remplir leurs engagements. Il est inconcevable après cela qu'en faisant des opérations qui détruisent les éléments du calcul d'après lequel sont passés des contrats aussi importants et qui décident du revenu du territoire, qu'en faisant des opérations qui augmentent la dépense et les charges ou qui diminuent la recette des fermiers, les gouvernements de presque tous les pays aient cru néanmoins devoir contraindre ces mêmes fermiers à l'exécution de ces mêmes contrats dont on anéantissait par rapport à eux les conditions fondamentales *et sine quibus non*. Cette violation du droit naturel et de la loi sacrée des contrats à laquelle s'est laissé entraîner involontairement l'autorité protectrice des contrats, cette triste et trop générale inconséquence qui deviendra quelque jour funeste à l'Angleterre, ne doit en aucun lieu être attribuée qu'à l'ignorance profonde des effets de ce dérèglement ; car il n'y a personne qui ait plus d'intérêt que les souverains à le prévenir, puisqu'ils sont partout les co-propriétaires du produit net du territoire de la nation qu'ils gouvernent, et qu'on ne saurait par conséquent faire tort aux fermiers des terres et détruire les richesses d'exploitation sans couper la racine unique de l'impôt ou du revenu des souverains. C'est encore à l'ignorance que l'on doit attribuer la conduite imprudente des propriétaires qui abusent de l'ascendant que leur donnent, sur leurs fermiers, les difficultés et les grandes dépenses des déplacements pour louer leurs terres au-dessus de leur valeur. Mais en ruinant leurs fermiers, ils

blique, qui soutiennent l'autorité régulière, et qui forment sa puissance; ce sont elles qui font subsister les propriétaires du sol qui ne sont pas cultivateurs, et qui varient leurs jouissances à l'infini; ce sont elles seules dont s'occupent en général les propriétaires des terres, ainsi que les souverains et les décimateurs, leurs co-propriétaires;

2° Que, malgré que la classe des propriétaires profite en entier de l'accroissement des richesses dû à l'augmentation des prix qui résulte de la liberté et de l'immunité du commerce, il n'en est pas moins vrai que cet accroissement est aussi fort avantageux pour les deux autres classes.

D'abord, les fermiers des biens fonds profitent jusqu'au renouvellement de leurs baux de l'augmentation constante des prix des productions qui arrive pendant le cours de ces baux; et ce gain est le plus fructueux, le plus profitable, le plus nécessaire à une nation dont l'agriculture a besoin d'être étendue et améliorée; car les fermiers, s'ils ne sont pas opprimés, ne quittent point leur état; les profits qu'ils font accroissent leurs richesses d'exploitation, au grand avantage de l'agriculture. Et ces profits qui multiplient les riches fermiers mettent, lors du renouvellement des baux, une plus grande concurrence entre eux, ce qui assure alors aux propriétaires et au souverain la rentrée entière du produit net, et non-seulement de celui qui résulte directement de l'augmentation des prix, mais encore de celui que fait naître en outre la plus grande aisance des fermiers; car on sait que les richesses sont

ruinent, effruient et dépailent leurs terres. De quelque manière que les maîtres du territoire s'y prennent pour augmenter momentanément leur part, en s'appropriant une portion des richesses d'exploitation qui font naître leurs richesses, et qui sont l'aliment de la partie la plus laborieuse de la population, leur rapacité retombe désastreusement sur eux-mêmes, par la diminution de la valeur de leurs propriétés et par l'extinction quelquefois irrémédiable de leurs revenus et de leurs jouissances.

Il n'en est pas ainsi de l'augmentation du revenu des propriétaires qui résulte de l'accroissement des prix, c'est effectivement un accroissement de richesses disponibles; mais, bien loin d'être à charge à la classe productive, il est tout à son avantage dans le cours des baux actuels, et ensuite elle en tient compte en entier à la classe des propriétaires. Toute augmentation prétendue de richesses disponibles qui ne renfermerait pas ces conditions, disparaîtrait comme un éclair et serait une perte au lieu d'être un profit.

Par la raison inverse, une diminution de prix est désastreuse. Les fermiers engagés pendant la durée de leurs baux à payer constamment les mêmes sommes pour le fermage, pour l'impôt, pour les autres charges fixes, ne peuvent plus y satisfaire par la recette de leurs ventes; ils sont forcés d'y suppléer par des retranchements successifs sur le fond des richesses d'exploitation de la culture, d'où résulte nécessairement une diminution progressive de reproduction annuelle, ruineuse pour le souverain et pour la nation. L'augmentation ou la diminution des prix des produc-

le grand et le principal outil de la culture, et qu'un fermier riche peut souvent louer les terres avec profit à un tiers, ou moitié en sus, du prix qu'un fermier pauvre ne pourrait donner que difficilement, et au risque de se ruiner¹.

Quant à la classe stérile, on a vu sur le tableau que, par l'accroissement d'un sixième du prix des productions, sa recette était montée de 950 millions de livres à 1,300 millions. On sait qu'elle emploie la moitié de cette recette en achats de matières premières pour les ouvrages qu'elle fabrique, et l'autre moitié en achats de productions pour sa subsistance.

Avant le renchérissement, elle avait donc à dépenser pour sa subsistance 475 millions de livres qui lui servaient à acheter 475 millions de mesures de productions, lesquelles pouvaient faire vivre 3 millions 167

tions sont donc des causes principales de la prospérité ou du déperissement des empires. Les effets de ces causes ne se bornent pas à ceux qui se présentent ici, elles en ont beaucoup d'autres qui ne méritent pas moins d'attention. Ainsi l'augmentation et la diminution des prix des productions du territoire sont des objets d'une grande importance, qui exigent un examen très profond et très rigoureux dans les décisions du gouvernement économique : mais toujours trouvera-t-on, selon les différents cas, hors celui de disette, un avantage plus ou moins grand dans les augmentations des prix, et un dommage plus ou moins grand dans les diminutions.

¹ Il ne s'ensuit pas de là que l'on ne trouve point de pauvres fermiers qui offrent des terres plus que les riches : l'ignorance et l'extrême envie de faire quelque chose ne rendent malheureusement cela que trop commun. Mais offrir et payer sont deux ; ces pauvres fermiers qui, faute d'avoir bien compté, ont entrepris au-dessus de leurs forces, achèvent de se ruiner, manquent quelquefois à moitié bail ou, s'ils vont à la fin, rendent la terre épuisée, sans pailles, sans fumiers, hors d'état d'être remise en bonne culture sans des dépenses extraordinaires. En toute espèce de contrat, pour qu'il soit solide et heureux, il faut que les deux parties y trouvent mutuellement leur avantage.

Il serait infiniment à souhaiter que les propriétaires des terres fussent assez instruits pour pouvoir, la plume à la main, calculer avec leurs fermiers les dépenses de l'exploitation de leurs terres, statuer avec lumière, avec équité et à l'amiable, les reprises que doivent retirer annuellement ces utiles et honnêtes entrepreneurs de culture, et juger en conséquence du produit net qu'ils peuvent exiger : c'est un avantage que l'on doit attendre des inventaires de culture très multipliés, et publiés par les citoyens qui ont les talents et le zèle nécessaire pour ce genre de travail. Il est encore plus essentiel que les fermiers soient assurés de n'essuyer, pendant tout le cours de leurs baux, aucun accroissement dans leurs charges directes ou indirectes. Il est visible que le gouvernement s'occupe fortement de ces arrangements. Quant à nous, jusqu'à ce que notre agriculture jouisse avec sûreté de ces deux conditions indispensablement nécessaires à son existence, nous ne cesserons de répéter qu'on ne saurait trop craindre de *tuer la poule aux œufs d'or*, et que les gens prudemment intéressés doivent lui donner au contraire une forte ration de grain afin qu'elle pondre davantage.

mille personnes, en supposant à 150 *mesures* la consommation de chaque tête l'une dans l'autre, et du fort au faible.

Depuis le renchérissement, elle a pour sa subsistance 650 *millions de livres* à dépenser, avec lesquels elle pourra acheter 542 *millions de mesures* de productions du pays. Le renchérissement d'un *sixième* du prix des productions, causé par la liberté et l'immunité du commerce, procure donc à la classe stérile un profit de 67 *millions de mesures*, au moyen desquelles elle pourra s'accroître environ d'un *septième* ou de 446 *mille personnes* ¹.

Cela est bien opposé à l'opinion qu'on a eue dans le siècle dernier, où l'on croyait qu'il était bon de gêner le commerce des productions, afin de les tenir à bon prix pour l'avantage et l'accroissement de la classe manufacturière. On voit, au contraire, que cette classe est fort intéressée au renchérissement, et qu'elle y gagne un accroissement de travaux, d'aisance et de population, parce qu'elle participe à l'augmentation des richesses et de la dépense des propriétaires du revenu.

Voici donc le résumé de la solution de ce problème. Les propriétaires gagneraient annuellement 565 *millions de mesures* de productions, et la classe stérile 67 *millions*; et la population générale de la nation pourrait être augmentée environ d'un *dixième*. Ce calcul s'étendrait bien plus loin, si l'on parlait des accroissements successifs qui résulteraient du profit que feraient les fermiers des biens-fonds pendant le cours de leurs baux.

Au reste, nous devons prévenir le lecteur, que, si nous nous servions dans

¹ Encore est-il à remarquer que nous avons supposé ici que la classe stérile achèterait dans le pays toutes ses matières premières et la subsistance : cependant cette classe participe beaucoup au commerce étranger et à la consommation des productions étrangères qui ne sont point renchéries. Ainsi il paraît que, par l'accroissement de sa recette, elle aurait un plus grand nombre de mesures et pourrait faire subsister une plus grande population que nous ne l'évaluons ici. Cependant on doit se rappeler que, pour simplifier le tableau et ne pas surcharger par la multiplicité des objets l'attention des lecteurs encore peu accoutumés à la formule, on a jugé à propos de n'y pas exprimer le passage de la dépense de la moitié de la recette des charges indirectes à la classe stérile, et de ne les compter que dans leur retour sur les avances de la classe productive ; ce qui semble rapporter à cette classe une partie de population qui subsiste néanmoins à la classe stérile, avant comme après le renchérissement, sur la dépense de la moitié des charges indirectes. Or le calcul de cette partie de population dans l'un et dans l'autre cas diminuerait un peu la proportion de l'accroissement de la classe stérile. Ainsi l'on peut s'en tenir au total que nous présentons ici, en faisant abstraction du profit que fait cette classe sur ses achats à l'étranger, et qui compense au moins l'omission volontaire du détail de cette partie de population qui, calculée en rigueur, ne donnerait à notre calcul qu'une différence de 23 *mille personnes* ou environ 6 *mille familles*.

une seconde augmentation de prix, des résultats de la solution actuelle, qui a des données ou des faits particuliers à une première augmentation des prix, l'application de ces résultats nous éloignerait beaucoup de la vérité. Ainsi une seconde augmentation des prix ajoutée à la première, présenterait un autre problème qui aurait ses données particulières, qu'il faudrait saisir et assujétir rigoureusement à un nouveau calcul, par lequel on trouverait qu'une seconde augmentation des prix ne procurerait pas à beaucoup près un aussi grand accroissement de revenu que celui qui survient à la première augmentation ; à moins qu'il ne se trouvât, dans la seconde augmentation de prix, des causes qui pussent de nouveau contribuer à cet accroissement ; telles que seraient, par exemple, la construction de canaux, l'invention de machines qui rendraient les transports plus faciles, ou qui épargneraient le travail de la main-d'œuvre, etc. etc. ¹.

Observations.

Le principal objet qu'on s'est proposé, dans la solution de ce problème, a été de faire voir, par le développement même de la question, qu'il est de la plus grande importance à une nation de parvenir, par une pleine liberté de commerce, au plus haut prix possible dans les ventes des productions de son territoire.

L'hypothèse n'a pas été bornée à la seule liberté de l'exportation des grains, elle embrasse la totalité des productions commercables du territoire, parce que le commerce intérieur et extérieur des productions de tous genres peut être gêné de plusieurs manières, directes ou indirectes, qui font baisser les prix. C'est une partie du gouvernement qui exige beaucoup d'attention et de discernement, et fort peu d'action ou de *pro-cédés*.

Les charges indirectes n'ont point été admises au partage de l'aug-

¹ Il y a des gens qui croient que les sciences où le calcul est applicable, ne sont pas, dans la recherche de la vérité, de même nature que les autres sciences. Cependant les calculs ne sont ni causes ni effets : ainsi ils ne sont jamais dans les sciences les objets de nos recherches. Or, dans toutes les sciences, la certitude consiste dans l'évidence des objets. Si nous ne parvenons pas à cette évidence qui présente au calcul les faits ou les données susceptibles de compte et de mesure, le calcul ne rectifiera pas nos erreurs. Les sciences qui admettent le calcul ont donc la même base de certitude que les autres. Cette certitude, il est vrai, peut s'étendre par le calcul sur les quantités qui ne peuvent être supputées que par le calcul, et dans ce cas il est toujours en lui-même essentiellement infaillible, c'est-à-dire qu'il présente toujours infailliblement et conséquemment ou des erreurs ou des réalités, selon qu'on l'applique à des réalités ou à des erreurs. D'où suit que, dans la recherche de la vérité par le calcul, toute la certitude est dans l'évidence des données.

mentation des prix, parce qu'elles ne tiennent pas à l'ordre des productions commercables, et parce que l'on a rapporté cette part du bénéfice de l'augmentation des prix en accroissement de revenu pour 75 millions, sans quoi le revenu de 400 millions, qui a monté à 800 millions, n'aurait monté qu'à 725 millions; et ce serait en effet à ce point de 725 millions, toutes choses d'ailleurs restant égales, que se réduirait l'accroissement du revenu, s'il n'y avait pas ces charges indirectes.

Mais alors les 450 millions de ce genre, que l'on a supposés, seraient rentrés dans le revenu, qui, au lieu de 850 millions, se serait trouvé d'environ 1,200 millions, dont le souverain aurait eu dès-lors, indépendamment des accroissements successifs de la culture, environ un tiers ou 400 millions pour sa part, sans causer aucun dépérissement dans l'ordre successif de la reproduction annuelle; et, dans ce cas, le revenu des propriétaires des biens fonds se trouverait plus que triplé¹, la partie de la

¹ Si l'on veut se convaincre que ces estimations ne sont point arbitraires, et que les charges indirectes ont en effet diminué, au moins dans cette proportion, le revenu des terres cultivées, sans parler de celles dont elles ont totalement anéanti la culture, il faut comparer le prix du loyer des terres, avant l'établissement de ces charges, avec le prix actuel de ce même loyer. Nous en allons donner un exemple tiré d'une source notoire et décisive.

*ÉTAT du loyer des terres à la fin du quinzième siècle, selon les prisées de la
COUTUME DE BOURGOGNE¹*

« Rentes en blé, soit de gagnages (*fermages*), moulins, dixmes, tierces, comme
« autres quelconques : l'on doit évaluer à la mesure de Dijon, laquelle est telle que
« l'émine contient la charge de blé de deux chevaux (480 livres pesant²), et sera
« prisée l'émine de froment vingt cinq sols forts, qui valent quarante sols tournois.
« Le journal de terre (deux tiers de l'arpent royal de 100 perches, la perche de
« 22 pieds³) que l'on fait à moitié, sera prisé dix sols tournois. »

Il est aisé de savoir par là quel était le produit de l'arpent de terre. Dix sols du journal pour le propriétaire et autant pour le fermier sont 20 sols, qu'il faut doubler pour avoir la valeur du produit en blé, parce que la récolte du blé paye pour deux ans, savoir l'année même de la récolte, et celle de jachères qui a précédé, pendant laquelle on a labouré le champ. Ce qui donne, dixme et semence prélevées, 40 sols pour le produit total du journal, ou 60 sols pour celui de l'arpent plus grand d'un tiers que le journal.

Le numéraire du marc d'argent était alors à 12 livres. Ainsi l'on payait avec un marc d'argent 12 setiers de blé, lesquels, sur le pied de 18 livres le setier, vaudraient aujourd'hui 216 livres au lieu de 12. Le sol d'alors était donc à celui d'aujourd'hui comme un est à dix-huit. Les 60 sols que produisait l'arpent dans ce temps-là valaient donc 18 fois 60 sols, ou 1080 sols, ou bien 54 livres d'aujourd'hui. Ces 54

¹ Voyez les *Recherches sur la valeur des monnaies, et sur le prix des grains avant et après le concile de Francfort*. Paris, 1762 (page 80).

² Deux setiers de Paris ou de Troyes. Voyez *ibid.*, page 85.

³ Voyez *ibid.*, page 49.

dime se trouverait d'ailleurs augmentée d'un sixième sur la totalité de la reproduction, où l'on ne suppose pas encore de nouveaux accroissements relativement à la masse totale des reproductions.

livres, partagées par moitié entre le fermier et le propriétaire, donnent 27 *livres* pour les reprises du premier, et 27 *livres* pour le revenu du second ; lesquelles 27 *livres*, réparties sur deux années, formaient au propriétaire un revenu de 13 *livres* 10 *sols* chaque année par arpent, et 13 *livres* 10 *sols* pour le fermier.

Selon ce compte, la récolte en blé était de *trois setiers* par arpent, dime et semence prélevées ; ce qui prouve que les terres dont il s'agit ici étaient d'un faible produit, qui n'était qu'environ le tiers de celui des bonnes terres qui rapportent 9 à 10 *setiers* par arpent royal. Un arpent de terre dont le produit n'est que de *trois setiers*, dîmes et semences prélevées, s'affirme aujourd'hui environ le quart¹ de ce qu'il s'affermait alors, que l'impôt variait peu, qu'il y avait moins d'arbitraire dans l'imposition, et qu'il n'y avait pas de taxes sur les consommations, excepté 12 *deniers* par minot de sel.

« Un journal que l'on fait au tiers sera prisé 6 *sols* tournois.»

Dans ce cas, 6 *sols* par an pour le propriétaire font 12 *sols* pour deux ans, qui, joints aux 24 *sols* des reprises du fermier, forment 36 *sols* pour la récolte en blé d'un journal, ou 54 *sols* pour celle d'un arpent. Ces 54 *sols* multipliés par 18 donnent 972 *sols* ou 48 *livres* 12 *sols* par arpent, semence et dime prélevées. C'est 16 *livres* 4 *sols* pour le propriétaire en deux ans, ou 8 *livres* 2 *sols* par an, et 16 *liv.* 4 *sols* pour le fermier, y compris le dédommagement sur la quantité de la semence qui produit moins.

La récolte en blé était de *deux setiers* 8 *boisseaux* et $\frac{2}{5}$ par arpent, semence et dime prélevées. Un arpent de terre d'un si faible produit s'affirme au plus aujourd'hui 40 *sols* pour le propriétaire, et 20 *sols* pour l'impôt territorial.

« Un journal que l'on fait au quart, quatre *sols* tournois.

Ici 4 *sols* par an sont pour deux années 8 *sols* de revenu, qui, joints aux 24 *sols* des reprises du fermier, font ensemble 32 *sols* pour le journal ou 48 *sols* pour l'arpent. Ces 48 *sols* multipliés par 18 donnent 864 *sols* ou 43 *livres* 4 *sols* pour l'arpent, dont il y avait 10 *livres* 16 *sols* pour le propriétaire en deux années, ou 5 *livres* 8 *sols* par an, et 16 *livres* 4 *sols* pour le fermier.

La totalité de la récolte de l'arpent en blé était de 2 *deux setiers* 4 *boisseaux* $\frac{4}{5}$, semence et dime prélevées, ce qui ne s'affirme guère aujourd'hui plus de 20 *sols* pour le propriétaire et 10 *sols* pour l'impôt territorial.

On doit remarquer ici qu'à proportion que le produit des terres est faible, le produit net diminue ; que les frais ne diminuent pas, et qu'ainsi un projet d'impôt levé en nature au dixième, sur le produit total de la récolte, est impraticable. Car, dans ce dernier cas où il n'y a aujourd'hui que 30 *sols* de produit net, l'impôt en forme de dime préleverait 4 *livres* 6 *sols* ; ce qui supprimerait au propriétaire son revenu de 20 *sols*, et retrancherait au fermier 3 *livres* 6 *sols* sur les frais d'exploitation. Ce retranchement successif anéantirait en peu d'années les avances du fermier et la cul-

¹ En Beauce, l'arpent, qui rapporte 4 *setiers* de Paris, est affermé aujourd'hui, pour la part du propriétaire, 6 *livres* au plus : encore est-ce parce que la dime n'y est qu'au tiers du taux ordinaire ; car, si elle se levait comme à l'ordinaire à la treizième gerbe, il n'y aurait que 4 *livres* pour le propriétaire au lieu de 6 *livres*, et 2 *livres* pour l'impôt au lieu de 3 *livres*. Voyez le *Journal d'Agriculture, etc.*, Nov. 1786, page 140.

Il faut remarquer cependant qu'un tel changement aurait d'abord des effets à peu près semblables à ceux d'un grand changement dans la valeur numéraire des monnaies, dans lequel la valeur des productions, celle des marchandises de main-d'œuvre, et le prix des salaires, seraient quelque temps à reprendre dans le commerce le niveau relatif à ce changement. Le peuple n'est pas en état de porter alors un calcul exact dans

ture de la terre. Mais le fermier, pour prévenir sa ruine, ne se chargerait pas de cette culture à de telles conditions. Ainsi ces terres resteraient en friche ; ce qui priverait d'un produit qui doit contribuer à la subsistance de la nation et au revenu des propriétaires et du souverain.

L'emploi d'une charrue était de 80 arpens. Une si petite exploitation pour une charrue laisse assez apercevoir qu'elle s'exécutait avec deux chevaux seulement, et que les terres étaient fort légères dans le canton assujéti alors aux prisées dont il s'agit ici ; car les charrues à quatre chevaux sont pour les terres plus difficiles, et l'emploi en est d'un tiers plus étendu.

Les terres rapportent plus ou moins, selon qu'elles sont plus ou moins fertiles. Mais les dépenses complètes d'exploitation sont à peu près les mêmes pour la culture des terres, soit qu'elles rapportent beaucoup, soit qu'elles rapportent peu ; et ce n'est qu'après avoir prélevé ces dépenses que le surplus forme le produit net. On estime généralement aujourd'hui, dans la grande culture, les reprises du fermier sur le pied de 27 livres par arpent chaque année, non compris la semence, la dîme et l'impôt territorial. Voyez le *Mémoire sur l'impôt arbitraire renfermé aux rôles des tailles*, *Journal de l'Agriculture*, etc. Novembre 1767, page 159.

Le prix moyen des prisées de la coutume de Bourgogne, que nous venons de citer, était de 48 livres pour la récolte de l'arpent de blé, semence et dîme prélevées. La récolte de l'arpent en grains de mars est la moitié de la valeur de celle en blé : c'est 24 livres qui, joints à 48 livres, font 72 livres ; ce qui suppose par an l'emploi de trois arpens, un en blé, l'autre en grains de mars, et le troisième en jachères ou labours, qui ensemble payaient 24 livres de fermages ; et il restait 48 livres pour les reprises du fermier. Aujourd'hui le fermage pour trois arpens de terre de cette faible qualité, pris ensemble, n'est, abstraction faite du dépérissement progressif de la culture, que de 6 livres au plus pour les propriétaires, et les reprises du fermier montent à 66 liv., à cause des charges indirectes qui augmentent d'un tiers en sus les frais de la culture et réduisent le revenu à un quart. C'est ainsi que, par les entraves du commerce et les charges indirectes, 1,600 millions de revenu se trouvent réduits à 400 millions, et que la perte sur le revenu est de 1,200 millions, dans lesquels les propriétaires perdent les deux tiers ou 800 millions, et le souverain perdrait un tiers ou 400 millions, sans les impositions indirectes ; mais il n'est pas dédommagé, à plus de 200 millions près, par ces impositions indirectes et arbitraires, attendu qu'elles retombent par repompement sur la dépense du revenu du souverain, ainsi que sur les dépenses de la nation.

On s'arrête sur ce sujet à l'état de la simple réduction du produit net du territoire actuellement cultivé, comparé, à récolte égale, avec le produit net que l'on retirait des terres lors de l'époque qu'on vient d'examiner. Il y aurait d'autres recherches à faire sur les progrès successifs du dépérissement de la culture, dépendants de la même cause, et dont les déprédations se manifestent par la diminution de la population, et par l'état des terres tombées en friche ou devenues presque inutiles à cause

le détail de ses ventes et de ses achats, conformément à de tels changements. Les fermiers, dans les baux par lesquels ils s'engagent à payer la somme du revenu, ne pourraient donc pas connaître exactement et en détail la multitude immense des parcelles de charges indirectes qui aurait retombé sur eux, dont ils seraient déchargés, et dont ils devraient tenir compte en accroît du revenu qu'ils auraient à payer au profit du souverain et des propriétaires. Il n'y a que le temps et l'expérience qui puissent les en instruire, d'après le recouvrement des produits et le montant des dépenses. Ce ne serait qu'après qu'ils l'auraient reconnue, que la concurrence entre eux les obligerait à porter le fermage à son véritable prix. Alors il arriverait qu'insensiblement le revenu s'établirait dans sa juste mesure, conformément aux produits et aux dépenses d'exploitation de la culture; et la règle s'établirait aussi de même entre l'impôt et la partie du revenu qui appartient aux propriétaires des biens fonds. Il est donc facile d'apercevoir qu'avant une telle réforme (qui doit se faire naturellement en conséquence du rétablissement de l'ordre), on ne pourrait pas y suppléer par la confection d'un cadastre, tant que les revenus du territoire seraient dénaturés et dispersés hors de leur assiette naturelle, parce qu'un cadastre ne pourrait être fondé alors sur aucune base régulière et fixe. Cependant il serait indispensable d'éviter que les revenus du souverain fussent exposés à une diminution, dans une réforme qui exigerait du temps pour parvenir à sa perfection et pour mettre l'agriculture dans la voie qui conduirait sûrement aux accroissements dont elle serait susceptible. Il serait donc alors important d'établir cette réforme sur un plan bien régulier et bien sûr. C'est un travail qui demande du temps, du génie et des lumières peu communes et difficiles à acquérir.

de la ruine des cultivateurs. Voyez, sur la diminution de la population, le *Traité de la Philosophie rurale*, chap. 8, page 182, édit. in-4°; page 30, tome II, édit. in-12¹.

¹ Un mérite de l'école physiocratique, qu'à notre connaissance on n'a pas encore signalé, c'est qu'elle a, la première, émis des idées saines en matière de population. On peut s'en convaincre, par les judicieuses réflexions du marquis de Mirabeau, dans le passage cité. (E. D.)